

**DELIBERATION****N ° 2026-37****Publié le :****Objet :*****Mise à jour du tableau des effectifs au
1^{er} juillet 2026***

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE TRENTE JUIN à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Conseillers municipaux en exercice :	27
Présents :	19
Absents :	1
Excusés :	3
Procuration (s) :	4
Quorum nécessaire :	14

Monsieur Alain RAVANELLO, Maire, Présent

Adjointes municipales présentes :

BRISPOT John - HERBEL Joseph - TORRI Yvette - WASTEELS Dylan - PEYBERNES Colette - SCHMITT Patrick – GUIOT-PICQUART Sandrine

Conseillers municipaux présents :

DURAND Valérie – PRAEL Dominique – WAROUX Stanislas – MARCHÉ Sandrine
ROUSSEAU Milena – STEFFAN Georges – CLÉMENT-PASSONI Marie – BRUN Karl –
GARCIA Christine – CLAVIER Vincent – VERCELLONI David

Absents représentés :

CHIAPELLO Amandine a donné pouvoir à HERBEL Joseph
CORINO Pierre a donné pouvoir à VERCELLONI David
PRIEUR Stéphanie a donné pouvoir à CLAVIER Vincent
COMBIER Julie a donné pouvoir à GARCIA Christine

Absent :

JANVIER Nathalie

Absents excusés :

MONDON Dimitri
VERMAND Marie-Hélène
FERRETTO-REGGI Nicolas

Secrétaire de séance : DURAND Valérie

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 108-1,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment l'article 30,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publiques ouverts aux agents contractuels pris pour l'application de l'article 32 1 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983,

Vu la délibération municipale n°2024-85 du 18 décembre 2024 relative à la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 18 mai 2026,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services,

Considérant que dans le cadre d'une évolution de carrière, la nomination d'un agent à un grade supérieur, soit par voie de concours, promotion interne ou avancement de grade, ne peut être effectuée qu'en cas de création ou de vacance d'un poste correspondant à ce nouveau grade,

Considérant que ces emplois seront occupés par des fonctionnaires, mais qu'en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires compte tenu du profil du candidat exigé sur le poste (connaissances dans les domaines particuliers du poste), une étude des candidatures et des agents contractuels pourra être effectuée,

Considérant la prise en compte des critères généraux établis par l'autorité territoriale dans le cadre des lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours,

Aujourd'hui, des transformations sont proposées afin de tenir compte d'une part, du déroulement de carrière des agents consécutifs aux évolutions réglementaires et d'autre part d'adapter les effectifs au fonctionnement des services municipaux.

A compter du 1^{er} juillet 2026, le tableau des effectifs prévoit ainsi :

Création de :

- Trois postes d'adjoint technique
- Un poste d'animateur

Suppression de :

- Un poste de rédacteur principal 2° classe
- Cinq postes d’adjoint technique principal 2° classe
- Deux postes d’adjoint technique principal 1° classe
- Un poste d’adjoint d’animation principal 1°classe
- Un poste de brigadier-chef-principal
- Un poste de gardien-brigadier

En application des dispositions de l’article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, le tableau des emplois permanents (tableau n°1) comporte 65 postes ouverts dont 51.50 équivalents temps plein (ETP) sont pourvus par des fonctionnaires titulaires ou agents contractuels en remplacement de ces derniers.

Le tableau des emplois non permanents (tableau n°2) concerne le recrutement d’agents contractuels permettant de répondre à des besoins ponctuels. Leur rémunération est basée sur le SMIC (contrat d’accompagnement à l’emploi, contrat « Parcours Emploi Compétences » ou en référence à une base indiciaire.

De ce fait, l’effectif total et réel au 01/07/2026 sera de 58 agents ETP dont 51.50 positionnés sur des emplois permanents et 11 agents contractuels sur un emploi non permanent.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE À L’UNANIMITÉ :

- **D’ADOPTER** les tableaux des effectifs suivants :

ETAT DU PERSONNEL AU 01/07/2026 (tableau n°1)

EMPLOIS PERMANENTS (ETP)	CAT.	Emplois au 01/01/2025 (DM n°2024-85 du 18.12.2024)	Emplois créés	Emplois supprimés	TOTAL (ETP)	Emplois Pourvus (ETP)	dont Emplois TNC Pourvus (ETP)
EMPLOIS FONCTIONNELS		0	0	0	0	0	
Directeur général des services	A	0		0	0	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE		15	0	1	14	11.2	0.2
Attaché hors classe	A	0			0	0	
Attaché Principal	A	2			2	2	
Attaché	A	0			0	0	

Rédacteur Principal 1°cl	B	1					
Rédacteur Principal 2°cl	B	1		1	0	0	
Rédacteur	B	0			0	0	
Adjoint Administratif Pal. 1°Cl.	C	4			4	1.2	0.2
Adjoint Administratif Pal. 2°Cl.	C	2			2	2	
Adjoint Administratif	C	5			5	3	
TECHNIQUE		36	3	7	32	30.80	0.8
Technicien Principal 1° cl	B	0			0	0	
Technicien Principal 2° cl	B	0			0	0	
Technicien	B	0			0	0	
Agent de Maîtrise Principal	C	3			3	3	
Agent de Maîtrise	C	1			1	1	
Adjoint Technique Pal. 1°Cl.	C	5		2	3	2	
Adjoint Technique Pal. 2°Cl.	C	12		5	7	7	
Adjoint Technique	C	15	3		18	17.8	0.8
MEDICO-SOCIALE		0	0	0	0	0	
SPORTIVE		1	0	0	1	1	
Educateur des A.P.S Pal 1°Cl.		1			1	1	
Educateur des A.P.S Pal 2°Cl.	B	0			0	0	
Educateur des A.P.S.	B	0		0	0	0	
CULTURELLE		2	0	0	2	1.5	0.5
Adjoint du patrimoine ppal 1°cl	C	1			1	1	
Adjoint du patrimoine	C	1			1	0.5	0.5
ANIMATION		5	1	1	5	4	
Animateur Principal 1° cl	B	0			0	0	
Animateur Principal 2° cl	B	0			0	0	
Animateur	B	0	1		1	1	
Adjoint d'Animation Pal 1° Cl.	C	1		1	0	0	
Adjoint d'Animation Pal 2° Cl.	C	1			1	0	

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le

ID : 083-218300325-20260630-DELIB202637-DE

Adjoint d'Animation	C	3					
POLICE MUNICIPALE		6	0	2	4	4	
Chef de Service de la P.M.	B	1			1	1	
Brigadier-Chef Principal	C	3		1	2	2	
Gardien / Brigadier	C	2		1	1	1	
TOTAL GENERAL		65	4	11	58	51.50	1.50

ETAT DU PERSONNEL AU 01/07/2026 (tableau n°2)

EMPLOIS NON PERMANENTS (tableau n°2)	CAT.	Nombre	Secteur	Fondement du Contrat	Nature du Contrat	Emplois Pourvus
Adjoint technique	C	9	TECH	Autres	CDD	8
Adjoint technique	C	3	TECH	Saisonniers	CDD	1
Adjoint technique	C	5	TECH	autres	PEC	0
Adjoint animation	C	9	ANIM	autres	CEE	0
Adjoint administratif	C	2	ADMI	3-2	CDD	2
Adjoint animation	C	1	ANIM	autres	E.C	0
Adjoint animation	C	2	ANIM	apprentissage	CDD	0
TOTAL		31				11

Secrétaire de séance
Madame Valérie DURAND



Pour extrait conforme,
Le Maire
Monsieur Alain RAVANELLO

